

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/III-06

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

**AIDE AUX SALLES DE CINÉMA : INSTALLATION INITIALE
D'ÉQUIPEMENTS DE PROJECTION NUMÉRIQUE**

—
Le cinéma connaît actuellement une révolution technique, avec l'avènement du tout numérique qui entraînera la disparition progressive des films en 35 millimètres. Les exploitants de salles de cinéma doivent donc aujourd'hui impérativement s'équiper sous peine de disparaître. L'émergence de la projection en 3D accélère d'ailleurs le phénomène.

Le coût de l'équipement est très élevé : estimé à 80 000 euros par salle, il constitue un handicap certain pour les cinémas de proximité et d'art et d'essai qui seront par conséquent amenés à solliciter des financements.

La situation en Tarn-et-Garonne est la suivante : **six établissements entrent dans la catégorie des salles dites de « petite exploitation »** - moins de 80 000 spectateurs enregistrés durant l'année écoulée - :

ETABLISSEMENTS	ÉCRANS	PRIVE OU PUBLIC	PLACES	COMMUNE	ENTRÉES 2009	SEANCES
VOX	1	public	184	Castelsarrasin	7 260	285
CINEMA THEATRE	1	public	330	Caussade	21 070	562
CONCORDE	6	privé	737	Moissac	64 703	3457
LE QUERLYS	1	privé	108	Saint Antonin	14 046	562
APOLLO	1	public	148	Valence d'Agen	10 398	432
MJC de VERDUN	1	public	98	Verdun sur Garonne	4 688	135

Le régime dit de la loi Sueur **autorise les collectivités territoriales à apporter une aide aux salles de cinéma, dans la limite de 30 % du plan de financement.**

La Région définira prochainement ses critères d'intervention, et ciblera sa politique sur la **transition de salles de cinéma vers la projection numérique**, pour les établissements de petite taille (n'appartenant pas à un circuit ou groupement exploitant plus de 50 écrans), avec un taux variable de 5 à 20 %).

S'agissant du Conseil Général, une intervention au cas par cas a permis de donner, par le passé, des aides pour la rénovation des salles classées art et essai.

Dans ce contexte, il paraît essentiel que notre collectivité aide les structures de diffusion cinématographique à relever le défi du numérique et contribue ainsi à maintenir la diversité et la proximité de l'offre culturelle dans ce domaine.

Je vous propose par conséquent de mettre en place un dispositif d'aide à l'équipement numérique des salles **publiques** de petite exploitation **en complément** des aides du CNC et de la Région, **avec un taux de 10%** du coût hors taxe des travaux.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de mettre en place un dispositif d'aide à l'équipement numérique des salles publiques de petite exploitation en complément des aides du Centre National de Cinématographie (CNC) et de la Région, avec un taux de 10% du coût hors taxe des travaux.

Pour l'adoption : 28 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 2

Adopté.

Le Président,